

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt, le 10 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, BEGOT Jean-François

Absents excusés : LUCAS Éric, BON Marguerite, LE BODO Sébastien, MORICE Chantal

Pouvoir : Madame BON Marguerite donne pouvoir à Madame GAIN Sylvie pour toutes délibérations.

Madame MORICE Chantal donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.

Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 11

Nombre de Conseillers votants 14

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-09-01 - Acquisition de la tondeuse services techniques

Présentation des différents devis reçus en mairie pour le changement de la tondeuse des services techniques par Monsieur Yannick LE BOT, adjoint technique.

Monsieur LE BOT informe les membres du conseil municipal que 3 fournisseurs locaux ont été consultés :

MECADOM (Questembert)	MECADOM (Questembert)	Garage LUCAS Automobile motoculture (Malansac)	ESPACE EMERAUDE (Malansac)	ESPACE EMERAUDE (Malansac)
Tondeuse marque grillo avec reprise	Tondeuse marque grillo avec reprise	Tondeuse marque Iseki avec reprise	Tondeuse marque Gianni ferrari Turbo 1 avec reprise	Tondeuse marque Gianni ferrari Turbo 4 avec reprise
19 000,00€ TTC	25 000,00€ TTC	20 950,80€ TTC	25 000,00€ TTC	25 180,00€ TTC

Vu la présentation de Monsieur LE BOT Yannick,

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres votants :

- de valider l'achat de la tondeuse de marque Grillo 13.09 du fournisseur MECADOM pour un montant de 25 000,00€ TTC

- Autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents

Pour extrait certifié conforme,
à LIMERZEL, le 10 septembre 2020
Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt, le 10 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, BEGOT Jean-François

Absents excusés : LUCAS Éric, BON Marguerite, LE BODO Sébastien, MORICE Chantal

Pouvoir : Madame BON Marguerite donne pouvoir à Madame GAIN Sylvie pour toutes délibérations.

Madame MORICE Chantal donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.

Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 11

Nombre de Conseillers votants 14

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-09-02 - Commissions intercommunales : Questembert communauté

Suite aux élections municipales et communautaires, Questembert communauté renouvelle l'ensemble de ses commissions et comités. Chacune des 13 communes est représentée dans ces commissions. La représentativité de la commune de Limerzel sera la suivante :

Commission économie/agriculture/insertion professionnelle composée uniquement de conseillers communautaires

Membre titulaire	Membre suppléant
LUBERT Serge	GAIN Sylvie

Commission tourisme composée uniquement de conseillers communautaires

Membre titulaire	Membre suppléant
LUBERT Serge	GAIN Sylvie

Comité Aménagement et cadre de vie (aménagement du territoire / logement / transition écologique/mobilités) composé de conseillers communautaires et de conseillers municipaux - 2 titulaires et 1 suppléant

Membres titulaires	Membre suppléant
LE COINTE Laurent ALLAIN Fabrice	SEILLER Christine

Comité Service à la population (enfance jeunesse, vie sociale, solidarité, gérontologie) composé de conseillers communautaires et de conseillers municipaux - 2 titulaires et 1 suppléant

Membres titulaires	Membre suppléant
GAIN Sylvie DEGRES Odile	GRENEU Anne

Comité Culture composé de conseillers communautaires et de conseillers municipaux - 1 titulaire et 1 suppléant

Membre titulaire	Membre suppléant
ELAIN Maryse	BEGOT Jean François

Comité déchets / services techniques / voirie / patrimoine bâti composé de conseillers communautaires et de conseillers municipaux - 2 titulaires et 1 suppléant

Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

Affiché le

ID : 056-215801113-20200910-2020-09-02-DE

Membres titulaires	Membre suppléant
LUCAS Éric LE COINTE Laurent	ALLAIN Fabrice

SPL Rochefort en Terre Tourisme (un représentant communautaire par commune) : Sur proposition du bureau, Serge LUBERT (membre de la commission tourisme)

Groupe de travail « Maison de services au public » (un représentant communautaire par commune) : Sur proposition du bureau, Sylvie GAIN

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres votants :

- de valider la composition des commissions intercommunales

- d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre la délibération à Monsieur le Président de Questembert communauté

Pour extrait certifié conforme,
à LIMERZEL, le 10 septembre 2020
Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt, le 10 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, BEGOT Jean-François

Absents excusés : LUCAS Éric, BON Marguerite, LE BODO Sébastien, MORICE Chantal

Pouvoir : Madame BON Marguerite donne pouvoir à Madame GAIN Sylvie pour toutes délibérations.

Madame MORICE Chantal donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.

Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents..... 11

Nombre de Conseillers votants..... 14

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-09-03 - Commission des impôts directs

VU L'article L 1650 du Code Général des Impôts (C.G.I.) prévoyant que dans chaque commune il soit institué une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) composée du Maire ou de l'adjoint délégué, et pour les communes de moins de 2 000 habitants, de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

Ces six commissaires titulaires ainsi que les six commissaires suppléants sont désignés par le Directeur Départemental des Finances Publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne, être âgés de 18 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune.

A la suite du renouvellement des Conseils Municipaux et d'un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques, il appartient au Conseil Municipal de proposer des personnes pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres votants:

- de proposer les 24 membres de la commission des impôts directs :

GAIN Sylvie	ALLAIN Fabrice	LE BODO Sébastien	PENLIZIC Régine
LE COINTE Laurent	MORICE Chantal	BEGOT Jean-François	BENIGUEL Jean-Claude
ELAIN Maryse	DUHAMEL Bertrand	BRIERE Gisèle	PLAUD Yves
LUCAS Éric	SEILLER Christine	LUBERT Marie-Madeleine	DANIEL Frédéric
BON Marguerite	COCHET Dominique	MAHE Olivier	DUFFAUD Jean Luc
DEGRES Odile	GRENEU Anne	DU BOUEXIC DE PINIEUX Gwénaél	MORICE Marie-Claude

- d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre la liste des commissaires à Monsieur le Directeur départemental des finances publiques

Pour extrait certifié conforme,
à LIMERZEL, le 10 septembre 2020
Le Maire,
Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 056-215601113-20200910-2020_09_04-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt, le 10 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, BEGOT Jean-François

Absents excusés : LUCAS Eric, BON Marguerite, LE BODO Sébastien, MORICE Chantal

Pouvoir : Madame BON Marguerite donne pouvoir à Madame GAIN Sylvie pour toutes délibérations.
Madame MORICE Chantal donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.
Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents..... 11
Nombre de Conseillers votants..... 14

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-09-04 - Référent sécurité routière

Par courrier reçu en mairie le 2 juillet 2020, Monsieur le Préfet du Morbihan rappelle que les municipalités ont un rôle important dans la lutte contre l'insécurité routière.

Le représentant de l'Etat dans le département souhaite ainsi que le conseil municipal désigne en son sein un élu titulaire et un élu suppléant qui seraient référents sécurité routière de la commune.

Le rôle de ce dernier consisterait principalement à :

- être l'interlocuteur reconnu en matière de sécurité routière ;
- diffuser la culture sécurité routière dans la commune ;
- animer une politique de sécurité routière au niveau de la commune ;
- participer au réseau des élus référents sécurité routière ;

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres votants :

- de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour être référents sécurité routière : LE COINTE Laurent (membre titulaire) - ALLAIN Fabrice (membre suppléant)
- d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre la délibération à Monsieur le Préfet du Morbihan

Pour extrait certifié conforme,
à LIMERZEL, le 10 septembre 2020
Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt, le 10 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, BEGOT Jean-François

Absents excusés : LUCAS Éric, BON Marguerite, LE BODO Sébastien, MORICE Chantal

Pouvoir : Madame BON Marguerite donne pouvoir à Madame GAIN Sylvie pour toutes délibérations.
Madame MORICE Chantal donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.
Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 11
Nombre de Conseillers votants 14

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-09-05 - Référent des transports scolaires

Dans le cadre de la dissolution du syndicat des transports scolaires de la région de Questembert, il a été mis fin aux compétences du syndicat au 31 décembre 2019 par arrêté préfectoral du 26 décembre 2019.

Le comité syndical doit maintenant se prononcer sur le compte administratif 2019 et sur les données du compte de gestion du comptable.

Par ailleurs, notamment pour permettre le paiement de la facture du transporteur Maury, un budget de liquidation visant à autoriser les dernières opérations de recettes et de dépenses doit être voté par le syndicat. Ce document constitue une pièce indispensable au comptable pour justifier les dernières opérations du syndicat.

D'autre part, les élus sont également référents « transports scolaires » pour les différents circuits communaux (création d'arrêt, ...).

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres votants :

- de désigner deux délégués au sein du SITS également référent transport scolaire : GAIN Sylvie - BON Marguerite
- d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre la délibération à Monsieur le Préfet du Morbihan

Pour extrait certifié conforme,
à LIMERZEL, le 10 septembre 2020
Le Maire,
Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt, le 10 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, BEGOT Jean-François

Absents excusés : LUCAS Éric, BON Marguerite, LE BODO Sébastien, MORICE Chantal

Pouvoir : Madame BON Marguerite donne pouvoir à Madame GAIN Sylvie pour toutes délibérations.

Madame MORICE Chantal donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.

Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 11

Nombre de Conseillers votants 14

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-09-06 - Subvention aux piégeurs

Dans le cadre de sa lutte contre les ragondins, les piégeurs perçoivent chaque année une subvention en fonction du nombre de prises. Le calcul pour le versement de la subvention est le suivant :

(Nombre de piégeurs x forfait par piégeur) + (Nombre de prises x Montant par prise) :

Proposition 2020

Nombre de piégeurs	Forfait par piégeur	Nombre de prises	Montant par prise
4	30,50€	67	2,50€
(4 x 30,50€) + (67 x 2,50€) = 289,50€ à verser en 2020			

Pour information, 89 prises avaient été déclarées en 2019.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres votants :

- d'approuver le versement de la subvention aux piégeurs comme proposé ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
à LIMERZEL, le 10 septembre 2020
Le Maire,
Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 056-215601113-20200910-2020_09_07-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt, le 10 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, BEGOT Jean-François

Absents excusés : LUCAS Éric, BON Marguerite, LE BODO Sébastien, MORICE Chantal

Pouvoir : Madame BON Marguerite donne pouvoir à Madame GAIN Sylvie pour toutes délibérations.

Madame MORICE Chantal donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.

Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents..... 11
Nombre de Conseillers votants..... 14

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-09-07 - Aménagements paysagers autour de l'école

Vu la commission voirie et aménagements paysagers du 20 août 2020 et sur proposition du bureau, il est proposé au conseil municipal de valider l'offre du cabinet le Gavre pour son conseil dans le projet d'aménagement paysager détaillé comme suit :

PHASES	Coût HT
Etablissement plan d'aménagement	1 075,00€
Descriptif quantitatif	575,00€
Consultation des entreprises - analyse des offres	450,00€
Direction de l'exécution des travaux	500,00€
Assistance aux opérations de réception	250,00€
TOTAL	2 850,00€

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à la majorité (13 voix POUR et 1 voix CONTRE : COCHET Dominique) des membres votants :

- de valider le devis du cabinet le Gavre et lui confier la maîtrise d'œuvre du chantier
- Autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents

Pour extrait certifié conforme,
à LIMERZEL, le 10 septembre 2020
Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt, le 10 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, BEGOT Jean-François

Absents excusés : LUCAS Éric, BON Marguerite, LE BODO Sébastien, MORICE Chantal

Pouvoir : Madame BON Marguerite donne pouvoir à Madame GAIN Sylvie pour toutes délibérations.
Madame MORICE Chantal donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.
Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 11
Nombre de Conseillers votants 14

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-09-08 - Adhésion au groupement de commandes en matière de voirie

Vu l'article L2113-6 et L2113-7 du code de la Commande Publique pour la passation d'un accord-cadre à bons de commandes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Objet : Adhésion à un groupement de commandes achats groupés en matière de voirie - projet de convention constitutive du groupement de commandes entre les communes membres et Questembert Communauté-marchés de travaux d'entretien de voirie

Exposé des motifs :

Suite à la délibération du Bureau communautaire du 5 avril 2018 (n°2018 04 B n°07) validant la reconduction de groupements de commandes en matière de voirie entre les communes membres et Questembert Communauté,

Une nouvelle convention de groupement de commandes a été passée en 2019 pour trois types de marchés, d'une durée de 3 ans (il est précisé que les marchés resteraient renouvelables annuellement), dont un :
- marché de travaux pour l'entretien des voiries communales et communautaires,

La durée de la convention de groupement de commandes est basée sur la même durée que les marchés (2019 à fin décembre 2021). Le titulaire du marché est l'entreprise COLAS CENTRE OUEST.

Le coordonnateur reste la Communauté de Communes (Questembert Communauté).

Les membres fondateurs du groupement de commandes devront être nommés en préambule de la convention. Ils acceptent l'adhésion au groupement de toute autre commune membre de Questembert Communauté, après délibération de la commune concernée.

Préalablement à toute nouvelle adhésion, le bureau communautaire devra émettre un avis (respect des seuils au regard de l'analyse des besoins).

Une fois membre du groupement, la commune accepte également l'entrée dans le groupement d'une autre commune membre de la Communauté.

Les missions du coordonnateur, dans le respect des règles des Marchés Publics, seront pour l'ensemble des opérations :

* le lancement, le suivi de la consultation et l'analyse des offres (associé avec les membres du groupement et commission ad hoc le cas échéant)

Envoyé en préfecture le 17/09/2020

Reçu en préfecture le 17/09/2020

* la signature des marchés, de notification au nom de tous les membres de la commission
* par ailleurs, l'exécution des marchés reste du ressort de chaque commune (classement
marchés : gestion des bons de commandes, factures, des avenants,...)

- La CAO-Commission MAPA ad hoc de groupement est celle de la Communauté de Communes, coordonnateur du groupement (nouveaux membres désignés par délibération du 27 juillet 2020). Des membres pourront se joindre à cette commission pour leur compétence particulière (exemple adjoint élu aux travaux au sein des communes, technicien CC ...)

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres votants :

- *d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour une durée restante jusqu'au 31 décembre 2021, pour la passation d'un marché de travaux d'entretien de voirie,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement.*

Pour extrait certifié conforme,
à LIMERZEL, le 10 septembre 2020

Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt, le 10 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, BEGOT Jean-François

Absents excusés : LUCAS Éric, BON Marguerite, LE BODO Sébastien, MORICE Chantal

Pouvoir : Madame BON Marguerite donne pouvoir à Madame GAIN Sylvie pour toutes délibérations.

Madame MORICE Chantal donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.

Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents..... 11

Nombre de Conseillers votants..... 14

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-09-09 - Programme voirie 2020

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de programme voirie pour 2020 :

- purge et réfection de la voirie en enrobé au lieu-dit de Crévéac (100ml environ) :

- Implantation de chantier, signalisation, repérage réseaux
- curage de fossés, engravures, purges, reprofilage, mise à niveau
- grave bitume, tapis d'enrobé, joints d'émulsion
- apport de matériaux sur accotement, nettoyage, finitions, récolement

- création d'un aménagement piétonnier, pose d'un réseau EP sous trottoir et réalisation d'un enrobé rue du Stade (120 ml environ)

- choix d'un trottoir ou d'une différenciation au sol
- Implantation de chantier, signalisation
- dépose réseau EP existant, terrassement, réseau eaux pluviales, piquage, remblaiement
- rabotage, purges, pose de bordures, apport de matériaux, reprofilage, mises à niveau
- tapis d'enrobé sur chaussée, joints d'émulsion
- apport de matériaux sur accès, signalisation, nettoyage, finitions, récolement

Pour une estimation totale de 55 000,00€ HT

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres votants :

- de valider le programme voirie 2020
- de valider la proposition de Monsieur le Maire d'opter pour une différenciation de couleur pour l'aménagement piétonnier
- d'autoriser Monsieur le Maire signer le bon de commande

Pour extrait certifié conforme,
à LIMERZEL, le 10 septembre 2020
Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt, le 10 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, BEGOT Jean-François

Absents excusés : LUCAS Éric, BON Marguerite, LE BODO Sébastien, MORICE Chantal

Pouvoir : Madame BON Marguerite donne pouvoir à Madame GAIN Sylvie pour toutes délibérations.

Madame MORICE Chantal donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.

Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 11

Nombre de Conseillers votants 14

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-09-10B - Fonds de concours ADS

Annule et remplace la délibération 2020-09-10

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'un fonds de concours 2020 a été attribué à la commune de LIMERZEL par la communauté de communes, Questembert Communauté, pour un montant de 5 942,00€.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à affecter cette dotation aux dépenses de « réfection de la voirie rue du Stade ».

Pour mémoire, ce fond de concours vient compenser la dépense faite par la commune pour l'instruction des dossiers d'urbanisme à GMVA.

Dépenses		Recettes	
Réfection de la voirie rue du Stade - (2315)	36 710,86€	Fonds de concours ADS 2019	5 942,00
		Autofinancement	30 768,86€
	36 710,86€		36 710,86€

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres votants :

- d'approuver cette proposition

- d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre la délibération à Monsieur le Président de Questembert Communauté

Pour extrait certifié conforme,
à LIMERZEL, le 22 octobre 2020
Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt, le 10 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, BEGOT Jean-François

Absents excusés : LUCAS Éric, BON Marguerite, LE BODO Sébastien, MORICE Chantal

Pouvoir : Madame BON Marguerite donne pouvoir à Madame GAIN Sylvie pour toutes délibérations.

Madame MORICE Chantal donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.

Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 11

Nombre de Conseillers votants 14

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-09-11 - Loyer centre social Eveil

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le local de l'ancienne école situé au 8 rue de la Métairie, vacant, sera destiné à accueillir le centre social Eveil.

Afin de pouvoir louer ce local, Monsieur le Maire demande que soit défini le montant du loyer qui sera appliqué. Il précise également que ce loyer est net de charges locatives puisque le locataire s'en acquitte directement.

Il est envisagé un emménagement courant décembre 2020.

Pour mémoire, des travaux sont en cours et inscrits au budget 2020.

Il est proposé par le bureau de fixer le loyer hors charges à la somme de 600,00€. Charges = eau / électricité / gaz

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres votants :

- de fixer le loyer mensuel du local situé au 8 rue de la métairie à 600.00€ Ce loyer sera réglé au 1er de chaque mois au Trésor Public.

- d'autoriser M. le Maire à signer les documents afférents.

Pour extrait certifié conforme,
à LIMERZEL, le 10 septembre 2020

Le Maire,
Serge LUBERT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt, le 10 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, BEGOT Jean-François

Absents excusés : LUCAS Éric, BON Marguerite, LE BODO Sébastien, MORICE Chantal

Pouvoir : Madame BON Marguerite donne pouvoir à Madame GAIN Sylvie pour toutes délibérations.

Madame MORICE Chantal donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.

Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents 11

Nombre de Conseillers votants 14

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-09-12 - Règlement jardin du souvenir

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°93-23 du 9 janvier 1993 et ses décrets consécutifs,

Vu le code civil,

Vu le Code Pénal,

Présentation du projet de règlement du Jardin du Souvenir du cimetière communal :

PREAMBULE

La municipalité de Limerzel met à la disposition des familles de la commune un jardin du souvenir dans l'enceinte du cimetière communal. Le jardin du souvenir sera destiné à recevoir les cendres des défunts en vue de leur dispersion.

ARTICLE I : DISPERSION DES CENDRES

Dans le jardin du souvenir situé dans le cimetière municipal, un espace est prévu pour la dispersion des cendres à l'intention des personnes qui en ont manifesté la volonté.

La dispersion des cendres est autorisée uniquement pour les personnes :

- domiciliées sur la commune
- décédées en maison de retraite après avoir résidées à Limerzel
- ayant une concession familiale dans le cimetière
- n'ayant pas de sépulture de famille dans la commune mais qui sont inscrites sur la liste électorale de celle-ci
- assujetties à l'impôt foncier sur la commune

ARTICLE II : CONDITIONS DE DISPERSION

La dispersion des cendres dans le jardin du souvenir ne peut être effectuée sans une autorisation délivrée par le Maire. Cette autorisation sera accordée que sur présentation d'un certificat de crémation attestant de l'état civil du défunt.

Cette cérémonie s'effectuera obligatoirement en présence d'un représentant de la famille ou d'une personne ayant qualité de pouvoir aux funérailles.

Chaque dispersion sera inscrite sur un registre tenu au secrétariat de la mairie.

ARTICLE III : IDENTIFICATION

Il est installé dans le jardin du souvenir, une stèle permettant l'identification des personnes dont les cendres ont été dispersées. Cette identification n'est pas obligatoire.

Les plaques mentionnant les noms et prénoms des défunts ainsi que les années de naissance et de décès devront être achetées avec la collectivité.

La pose de ces plaques sera effectuée par une personne habilitée par la mairie.

Une concession pour l'installation d'une plaque est rédigée. Le tarif d'emplacement :

Achat + concession de 15 ans : 50,00€

Renouvellement pour 15 ans : 25,00€

ARTICLE IV : FLEURISSEMENT ET DECORATION

Le fleurissement et la pose d'objets de toute nature sur l'espace du jardin du souvenir sont strictement interdits.

Ils seront retirés sans préavis

ARTICLE V : ENTRETIEN DU JARDIN DU SOUVENIR

La municipalité se charge d'assurer l'entretien de cet espace de dispersion.

ARTICLE VI : PUBLICATION

Ce règlement disponible sur le site internet de la commune et à l'entrée du cimetière.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres votants :

- d'adopter le règlement intérieur

- d'adopter des tarifs de la façon suivante :

Achat + concession de 15 ans : 50,00€

Renouvellement pour 15 ans : 25,00€

Pour extrait certifié conforme,
à LIMERZEL, le 10 septembre 2020
Le Maire,
Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

Envoyé en préfecture le 17/09/2020
Reçu en préfecture le 17/09/2020
Affiché le
ID : 056-215601113-20200910-2020_09_13-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt, le 10 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, BEGOT Jean-François

Absents excusés : LUCAS Éric, BON Marguerite, LE BODO Sébastien, MORICE Chantal

Pouvoir : Madame BON Marguerite donne pouvoir à Madame GAIN Sylvie pour toutes délibérations.
Madame MORICE Chantal donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.
Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 11
Nombre de Conseillers votants 14

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-09-13 - Règlement de fonctionnement du conseil municipal

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal :

L'article L2121-8 du code général des collectivités territoriales prévoit que l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet de règlement qui retrace les modalités de fonctionnement du conseil mais également les moyens mis à disposition des élus municipaux.

*Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres votants :
- d'adopter le règlement intérieur annexé à la présente délibération*

Pour extrait certifié conforme,
à LIMERZEL, le 10 septembre 2020
Le Maire,
Serge LUBERT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL

L'an deux mil vingt, le 10 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, BEGOT Jean-François

Absents excusés : LUCAS Éric, BON Marguerite, LE BODO Sébastien, MORICE Chantal

Pouvoir : Madame BON Marguerite donne pouvoir à Madame GAIN Sylvie pour toutes délibérations.

Madame MORICE Chantal donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.

Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15

Nombre de Conseillers présents..... 11

Nombre de Conseillers votants..... 14

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-09-14 - Droit à la formation des élus

Vu l'article L2123-12 et suivant du CGCT

Vu l'article R2123-12 et suivants du CGCT

Les élus municipaux disposent d'un droit à la formation qui doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal.

Les membres d'un conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions. A ce titre, le conseil municipal doit délibérer sur l'exercice de ce droit, en déterminer les orientations ainsi que les crédits ouverts. Ces crédits constituent une dépense obligatoire. Ces dépenses de formation des élus ne peuvent être inférieures à 2 % ni supérieures à 20 % du montant total des indemnités de fonction pouvant théoriquement être allouées aux membres du conseil municipal considéré. Elles incluent les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement ainsi que les pertes de revenus subies du fait de l'exercice de ce droit.

Un débat sur la formation des membres du conseil municipal doit avoir lieu chaque année à l'appui d'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la commune.

A Limerzel, au vu de cette réglementation, la dépense annuelle prévue au budget doit se situer entre 1 220 € (2 %) et 12 200 € (20 %)

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres votants :

- de déterminer le montant plafond prévu pour la formation des élus à 12 200,00€

- de valider les orientations ; les dispositifs des formations des élus visent à leur proposer des outils permettant de les aider dans l'exercice de leur fonction électorale.

Pour extrait certifié conforme,
à LIMERZEL, le 10 septembre 2020
Le Maire,
Serge LUBERT



COMMUNE DE LIMERZEL
56220 LIMERZEL

Envoyé en préfecture le 28/09/2020
Reçu en préfecture le 28/09/2020
Affiché le
ID : 056-215601113-20200910-2020_09_15B-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LIMERZEL**

L'an deux mil vingt, le 10 septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LIMERZEL (Morbihan), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LUBERT Serge, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 septembre 2020

Présents : LUBERT Serge, GAIN Sylvie, LE COINTE Laurent, ELAIN Maryse, DEGRES Odile, ALLAIN Fabrice, DUHAMEL Bertrand, SEILLER Christine, COCHET Dominique, GRENEU Anne, BEGOT Jean-François

Absents excusés : LUCAS Éric, BON Marguerite, LE BODO Sébastien, MORICE Chantal

Pouvoir : Madame BON Marguerite donne pouvoir à Madame GAIN Sylvie pour toutes délibérations.
Madame MORICE Chantal donne pouvoir à Monsieur LE COINTE Laurent pour toutes délibérations.
Monsieur LE BODO Sébastien donne pouvoir à Monsieur LUBERT Serge pour toutes délibérations.

Nombre de Conseillers en exercice..... 15
Nombre de Conseillers présents 11
Nombre de Conseillers votants 14

Secrétaire de séance : Christine SEILLER

2020-09-15 - Demande de subvention Département du Morbihan

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le programme des travaux routiers tels qu'il a été arrêté par la commission voirie pour l'année 2020 :

- Point à temps : 17 341,75€ ht
- Programme voirie : village de Crévéac : 15 566,86€ ht
rue du Stade : 41 171,86€ ht

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité des membres votants :

- *d'approuver les demandes de subvention pour ces travaux*
- *Autoriser Monsieur le Maire à signer les documents afférents*

Pour extrait certifié conforme,
à LIMERZEL, le 10 septembre 2020
Le Maire,
Serge LUBERT

